



# RAMPA'CLAC

## TERMITES

Concentré à diluer et à pulvériser sur les surfaces contre les termites.

500ml pour 3000 m<sup>2</sup>

### USAGE :

Ce produit est autorisé pour lutter contre les termites. Le produit sera appliqué pour un traitement de surface et non pas de volume à l'aide d'un pulvérisateur à main. Il peut être utilisé dans les lieux domestiques, dans les hôpitaux (à l'exception des salles occupées), les usines, les hangars de stockage, les hôtels, les restaurants, les bâtiments publics ou municipaux, les navires (mais pas en contact avec des denrées non protégées), les abris, les jardins, les garages, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments d'élevage (granges, étables, laiterie, salle de traite), chemins, décharges. Ce produit ne peut pas être utilisé sur les surfaces poreuses, sur des vêtements, sur la literie et sur les plantes.

### MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

- Préventif : appliquer la préparation sur les surfaces à protéger contre les termites.
- Curatif : nettoyer, voire gratter à l'aide d'une brosse métallique les surfaces attaquées par les insectes xylophages (termites, poux du bois...) puis traiter abondamment la surface en question.



En cas d'usage de routine, le produit doit tout d'abord être dilué 200 fois dans l'eau (par exemple 25 ml/5 litres d'eau) avant d'être appliqué à raison de 5 litres de bouillie pour 100-150 m<sup>2</sup>. En cas d'infestation importante, doubler la dose (par exemple 50 ml/5 litres d'eau) avant d'appliquer à raison de 5 litres de bouillie pour 100-150 m<sup>2</sup>.

- Action immédiate.
- Durée d'action : minimum 2 mois.
- Intervalle entre applications : Répéter en cas de nouvelle infestation.
- Maximum 3 applications par an.

### COMPOSITION :

Cyperméthrine (CAS 52315-07-8) 100g/L (10.15%)

### CONSEIL DE PRUDENCE

Tenir hors de portée des enfants • Laver les vêtements contaminés avant réutilisation • P391 Recueillir le produit répandu • Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale.

### CONDITIONNEMENT :

IN-CYP-20003 : 500 ml

